

Opposition DISTILLERIE saint max

De: "Robinson David" <matina2405@gmail.com>

26/01/2019 08:02

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour,

Je viens vous faire savoir par le présent mail, mon opposition à la réouverture de la distillerie située quartier Régalette. En effet, nous avons connu les dernières années de fonctionnement de la distillerie, et l'odeur nauséabonde qui s'en échappait certains jours, et ce n'était que quelques jours par an (et je ne vous parle pas de l'invasion de grosses mouches en permanence). Au vue du projet annoncé, l'activité se déroulera sur l'année entière, donc insupportable toute l'année. De plus, il s'avère qu'en discutant avec des personnes qui habitent ici depuis bien plus longtemps, il s'est produit par le passé des incidents qui ont eu un impact non négligeable sur l'environnement, nous ne tenons à revivre cela.

Je vous remercie par avance de compréhension et vous prie de tenir compte de vécu des riverains qui vivent au quotidien ces désagréments.

Cordialement
David ROBINSON

projet USINE azur bio traitement

De: "AUR RCZ" <loaure@msn.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: Lettre Commissaire André Prevel.docx (15,3 ko);

26/01/2019 11:01

Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur

Veillez trouver ci joint mon courrier concernant le projet AZU BIO TRAITEMENT.

Cordialement .

Prevel André

Prevel André

Chemin de la régalette lot4

83470 St Maximin la Ste baume

22/01/2019

Mr Le Commissaire Enquêteur

Je vous sollicite pour éclaircir certain points concernant le projet d'USINE d'effluent viticole.

Mes enfants et moi-même allons nous installer sur la commune. Le projet de mes enfants date de la fin d'année 2017. Ils ont effectué toutes les démarches pour se renseigner auprès des divers organismes tel que la mairie, l'urbanisme, le lotisseur concernant le devenir de la distillerie et tous ont répondu qu'il n'y avait aucun projet et que celle-ci allait être détruite, devenir un musée. Mes enfants ont réitéré leurs demandes auprès des organismes avant la signature chez le notaire et les réponses sont resté les mêmes y compris avec le notaire. Hors les dates du projet sont depuis 2016 bien cachés de la population et comme par hasard à la signature du dernier terrain du clos de la régalette le 18/12/2018 tout le projet est sorti après quelle coïncidence.....

J'apprends donc depuis quelques jours le projet de AZUR BIO TRAITEMENT avec tout ce que ça comporte.

Comment cela est envisageable sachant que de nouvelles habitations en construction dans le secteur très très proche de la distillerie est en cours.

Comment la mairie, l'urbanisme ont pu accepter des projets de constructions alors qu'ils étaient obligatoirement au courant du projet d'Azur bio traitement. Il y a un gros problème nous avons été trompé, dupé et escroqué.

Quel est le recul sur la santé pour la population par rapport à ce projet vu que c'est un essai ? Sachant que chaque jour vont être ramené plusieurs tonnes de déchets viticoles qui ont été traité avec plusieurs PESTICIDES et d'autres composants encore qu'on ne connaît même pas. Les odeurs environnantes dues à l'entreposage de tout cela ainsi que les mouches qui vont venir nous envahir et bien d'autres choses tel que les rongeurs.

Que vont devenir nos eaux vu qu'ils vont déverser dans l'Argens ? Que vont devenir nos terres ? Que va devenir l'air que nous allons respirer sachant qu'une torche de propane sera évacué ON PARLE DE BIO traitement OU EST L'ECOLOGIE dans tout cela ???????

Que va devenir la santé de mes enfants et petits-enfants d'ici quelques années ? Qu'allons-nous nous annoncer d'ici quelques temps des cancers, des problèmes de formations pour les générations à venir ? Qui prendra la responsabilité de tout cela ? UNE FOIS QU IL SERA TROP TARD

Ce projet est bon mais pas près des habitants ni d'une ville car que va devenir l'économie de celle-ci avec un tel projet ? L'impact financier pour les personnes qui ont investi dans les commerces et leurs biens immobiliers qui n'auront plus du tout la même valeur car personne ne voudra s'installer dans de telles conditions car si mes enfants l'auraient su jamais ils auraient acheté ici car c'est INVENDABLE.

Je suis scandalisé qu'on puisse ne serait-ce qu'un instant pouvoir implanter un tel projet si proche de la population, je pense qu'il y a des endroits plus appropriés pour ce type de concept.

Espérant que ce courrier puisse faire prendre conscience de ce que tout cela va impacter sur la population.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations.

Mr Prevel André

dossier distillerie

De: "nathalie jourdan" <nat.83@sfr.fr>

26/01/2019 15:18

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête de la distillerie de Saint-Maximin la Sainte Baume.
J'habite Allée Paul Cézanne, qui n'est pas située à proximité immédiate de la distillerie, mais mon intérêt particulier n'est pas ce qui motive mon désaccord avec ce projet. J'aime ma ville et je me souviens des odeurs nauséabondes du temps où la distillerie fonctionnait et je ne souhaite plus revivre cela et je ne le souhaite pas non plus pour nos enfants.
C'est pour cette raison que je suis contre le projet de re-ouverture de la distillerie.
Je vous remercie de bien vouloir prendre note de mon avis.
Avec mes remerciements.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma respectueuse considération.

Nathalie Jourdan

Distillerie de Saint maximin la sainte baume

De: "luc mongin" <luciomongini@gmail.com>

26/01/2019 16:17

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à nouveau, en respectant les formes, à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite chemin des terriers située à proximité de la distillerie, avec ma femme et deux filles dont une de 9 mois.

Je tiens à vous faire part de mes doutes quant à la localisation de ce projet.

Alors que le réseau Natura 2000 est à quelques kilomètres, avec le plus grand fleuve varois : l'Argens, est-il normal de rejeter jusqu'à 200 m³ par jour dans un de ces affluents ?

L'industrie est au pied du village de Seillons Source d'Argens, et comme son nom l'indique, c'est ici que l'Argens prend naissance. L'évaluation appropriée des incidences réalisée par l'usine (conformément au droit européen) conclut à aucune incidence significative sur les habitats et espèces protégées au niveau européen.

Mais qui est assez dupe pour y croire ? Déversez des centaines de m³ d'effluents chaque jour dans sa partie amont, et vous êtes certain de polluer l'Argens sur près de 116 km voire même un peu de Mer Méditerranée.

L'évaluation des incidences sur les espèces et notamment sur les espèces Natura 2000 ne prend pas en compte les impacts lié au fonctionnement de la structure de traitement des effluents. Si les bâtiments existent déjà en revanche le projet va entraîner des modifications liés au fonctionnement nouveau de l'établissement. Il manque notamment un développement clair et quantifié des impacts sur les espèces, des émissions dans l'air, des nuisances acoustiques, de l'augmentation du trafic, des émissions lumineuses. Comment peut on en arriver à l'absence d'incidence sans avoir au préalable analyser de manière précise ces impacts?

Quelle sera la quantité et la qualité des rejets d'effluents dans le réseau hydrographique de l'Argens. celui ci est inscrit au réseau Natura 2000 et à ce titre un dossier d'incidence doit être réalisé pour prouver l'absence d'impact sur les espèces et sur les milieux. cette analyse est manquante au dossier. si les affluents se rejettent dans un affluent de l'Argens ceux ci se retrouveront bien dans ce cours d'eau au final.

Les rejets d'effluents ne sont pas précisément localisé sur une carte ce qui nuit à la bonne compréhension des impacts du projet. cela semble faire preuve d'une absence de transparence vis à vis du public.

il est inconcevable qu'une carte ne présente pas à la fois les sites natura 2000 et la localisation du projet, cela va à l'encontre des exigences réglementaires.

Pour toutes ces raisons, je considère que cette distillerie doit rester inactive et ce projet construit ailleurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire, l'expression de ma sincère considération.

MONGIN Luc

Enquête publique concernant l'exploitation distillerie St Maximin la Ste Baume

De: "Corinne Ettouati" <corinne.ettouati@gmail.com>

26/01/2019 16:51

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je prends attache avec vous concernant l'enquête publique relative à la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

Je réside au 1829 chemin du Moulin, située à quelques minutes de la distillerie ou je vie avec mon conjoint, ma fille de 12 ans et souvent ma mère qui est âgée de 80 ans.

Nous sommes venus nous installer à St Maximin en 2012 car nous résidions à Gignac la Nerthe, non loin des émanations de pétrole. Nous avons du partir de Gignac pour St Maximin car notre fille et moi même avons développé de l'asthme au regard de la pollution. Depuis que nous résidons à St maximin, plus aucune crises d'asthme n'a été constatée.

Je tiens donc à vous faire part de notre inquiétude face à la demande d'exploitation de la distillerie à la fois en terme de santé publique mais aussi en terme de préservation de l'environnement. Comment peut encore aujourd'hui faire des projets de ce style alors que nos gouvernants parlent au quotidien du réchauffement climatique, de la pollution et des ravages que cela fait sur la santé publique mais aussi de la survie de l'espèce humaine. Comment ose t-on encore présenter ce type de projet polluant l'environnement mais aussi toutes nos nappes phréatiques car l'eau que nous buvons sur la commune de St Maximin est l'eau de source. La pollution ne s'arrêtera pas à la limite des sources exploitées par la commune de St Maximin mais nous envahira jusqu'à la sortie de nos robinets pour déclencher une crise sanitaire. Les gênes respiratoires dues aux odeurs (malgré les filtres) vont générer des problématiques d'asthme et autre maladie auprès de l'ensemble des habitants. Ce projet doit être stoppé immédiatement et sans concession économique.

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet ne doit pas voir le jour et doit être définitivement abandonné sur le champs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération

Corinne ETTOUATI
1829 chemin du Moulin
83470 St Maximin la Ste Baume
0663942614
corinne.ettouati@gmail.com

Projet usine de traitement d'effluent vinicole

De: "eric cappello" <capric@hotmail.fr>

26/01/2019 17:02

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur suite à notre rencontre dans les locaux de la mairie et face à mes inquiétudes grandissante concernant la transformation de l'ancienne distillerie en usine de traitement d'effluents vinicole Je vous écris pour vous faire part de mes craintes face à ce projet .J'habite assez proche de la distillerie chemin des coquelicots et j'ai de très mauvais souvenirs les 2 premières années suivant mon installation dans ce quartier l'odeur nauséabonde durant la période des vendanges qui nous rebuté même à déjeuner dehors .Venant de la ville nous nous sommes installés ici pour profiter de notre extérieur je n'ose imaginer si l'usine fonctionne toute l'année 7 jours sur 7 24 heures sur 24 .

De plus les prévisions au niveau des apports entre 100 et 200 tonnes par jour me font craindre une circulation accrue de camion ,ce de jour comme de nuit entraînant des nuisances sonores non négligeable et des risques d'accidents augmentés vu la configuration de la sortie du site et du manque de visibilité .Je voudrais aussi mettre le doigt sur les nuisances visuel de l'usine qui est déjà assez imposante et qui devrait s'accroître .Quand nous avons aménager on nous avait dit que la distillerie serait démanteler ce projet d'usine risque fortement de dévaluer nos bien immobilier qui sont pour nous le projet de toute une vie nous sommes venus nous installer ici pour le cadre et dans une démarche écologique j'essaie de développer une petite activité apicole dans ce sens-là et les pollutions engendrées par ce projet font grandir mes inquiétudes qui s'ajoutent aux pesticides glyphosate et compagnie les impacts sur la faune et la flore ne seront pas anodin outre la pollution de l'air par des fumées et gaz potentiellement cancérigène je suis également inquiet par les rejets dans les rivières et les sols par ruissellement qui risque de fortement perturber l'écosystème et cette pollution va finir également dans la Méditerranée .

La zone proche de la distillerie depuis 2/3 ans s'est développée une école ainsi que pas mal de maisons individuelles se sont construites que se passerait-il en cas d'accident (feu explosion inondation) pour nous riverains je travaille dans un centre de transfert d'ordure ménagère et les déchets sont évacués à flux tendu cependant quand il y a rupture dans le cheminement c'est là que cela devient dangereux départ de feu du à la méthanisation vu que l'usine va stocker des déchets ultimes et qu'un système de méthanisation sera mis en place je m'inquiète donc ;de plus la torchère sera alimenter par un brûleur au gaz ce qui augmente la dangerosité en cas d'accident du au stockage et entraînera également de fortes nuisances sonores C'est pour toutes ces raisons que je pense que ce projet aura un impact très négatif et sera potentiellement dangereux pour nous proche riverains mais aussi pour tous les saints maximinois et également les villages voisins. Je vous serai gré de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique. Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur mes sincères salutations

Projet de traitement déchets vinicoles

De: "Céline Maufrond" <celine.maufrond@gmail.com>

26/01/2019 23:38

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite au 1433 route de bras , un peu a distance de la distillerie, mais tout autant concernée. Nous avons emménagé à Saint Maximin en juillet 2016 dans notre maison neuve avec nos 2 enfants âgés aujourd'hui de 8 et 12 ans. Nous sommes venus pour retrouver une qualité de vie perdue en ville due aux pollutions diverses, et au stress.

Je tiens à vous faire part de mon inquiétude quant à la pollution engendrée par ce type de structure et le flux de véhicules augmentant le trafic routier déjà plus important aujourd'hui qu'il y a 4 ans.

_ On nous explique qu'il ni aura pas de nuisance olfactive, qu'en savez vous?

_ pas de pollution de l'eau?? l'Argens traverse un grand nombre de communes avant de se déverser dans la mer Méditerranée!!!

Mes enfants sont scolarisés dans les écoles jean Moulin pour le primaire et au collège sainte Jeanne d'arc., situés très près du lieu de traitement, en sachant qu'un école privée : Galilée se trouve juste en face. Ils seront donc tous les jours concernés car iront au Lycée Janetti ensuite.

Leurs activités sportives au stade sont aussi touchées car toujours dans le même rayon.

_ Quelles seront les conséquences d'une telle pollution sur notre santé?

_ Que devons nous dire a nos enfants dans 10/15 ans quand ils rencontreront des problèmes de stérilité?

_ Qui sera tenu responsable de tels effets sur notre santé et sur l'environnement?

Sans compter la dévaluation de notre bien immobilier, projet d'une vie dans lequel nous avons mis toutes nos économies? Personne ne voudra plus acheter de logements dans des conditions pareilles!

Que penser de l'impact sur le tourisme sachant que Saint Maximin est le 3 eme tombeau de la chrétienté, que la basilique et les environs sont très visités!!

Pour toutes ces raisons, je considère que le projet de traitement de déchets vinicoles ne doit pas aboutir car trop lourd de conséquences.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

MAUFROND Céline
